



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le mardi 9 février 2021

RECENSEMENT AGRICOLE : VOUS AVEZ UNE ACTIVITÉ AGRICOLE, FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Exploitantes, exploitants, que vous ayez une activité maraîchère, horticole, arboricole, d'élevage, céréalière, etc. : chacun de vous compte, on compte sur vous !

Depuis le mois d'octobre dernier et jusqu'en avril prochain, toutes les exploitations de Bretagne sont concernées par le recensement agricole. Au 31 janvier, ce sont plus de 25 000 exploitant(e)s qui ont déjà répondu au questionnaire.

La collecte se poursuit jusqu'à la fin du mois d'avril. Tous les exploitants ont été destinataires d'un courrier de BVA ou de la Draaf. Les données de chaque exploitation sont importantes afin d'obtenir des résultats précis à l'issue du recensement. Si vous avez récemment arrêté votre activité ou avez peu produit lors de la campagne 2020, le questionnaire est tout de même à renseigner.

Mais en fait, à quoi ça sert ?

Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur les agriculteurs et l'agriculture française. Aucun autre dispositif ne permet d'obtenir des informations avec un tel degré de précision et d'exhaustivité sur ce secteur stratégique de notre économie.

Ces données collectées ne sont utilisées qu'à des fins statistiques ou des travaux de recherche scientifique ou historique. Elles servent aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

Vous avez une activité agricole et à ce jour vous n'avez pas reçu de courrier de l'institut de sondage BVA ou de la Draaf ? Contactez la Draaf au 02 99 28 22 30.

Le recensement agricole c'est simple et rapide.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.recensementagricole2020.fr/>

Contact presse

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**